

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 56 (1968)

Heft: 92

Artikel: Le courrier de la rédaction : à propos de l'Apartheid

Autor: Emmelot, Claudine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272146>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au comité de l'Alliance

L'ordre du jour de la séance du 14 novembre 1968 du comité de l'ASF portait 14 points. Les communications de la présidente comprenaient le programme des boursières du Conseil international des femmes et de l'UNESCO qui devaient arriver le 25 novembre à Zurich d'où elles entreprendraient leur voyage à travers la Suisse. Ce sont des femmes qui travaillent dans une profession et occupent une position en vue dans une association féminine ou une association professionnelle. L'une d'elles vient du Dahomey, une du Niger et une du Haut-Volta. Mlle Cartier expose le programme : à Zurich ces dames visiteront avant tout des institutions sociales et à Genève des organisations internationales ; à Berne, elles assisteront à une séance du parlement qui siégera à ce moment-là. Pour autant que cela soit possible nos hôtes africaines seront reçues et hébergées dans différentes villes par des membres de l'ASF.

La petite commission financière a rapporté sur les premiers résultats de son examen des problèmes financiers de l'ASF. Il devient vite évident que le travail de l'ASF est si varié que cet examen n'est pas chose facile et comporte des aspects fort compliqués. Le comité accepte la proposition de voter une bonne partie de la séance de février à une discussion de principe concernant la politique et le programme de travail de l'ASF. La véritable commission des finances doit encore être créée, certains noms sont proposés et acceptés, mais les personnes dont il s'agit n'ont pas encore toutes été présentées.

Mme Rittmeyer oriente sur la séance du CECIF (Commission européenne du Conseil international des femmes) qui a lieu en octobre, à Zurich. Une nouvelle rédaction du règlement donna lieu à de vives discussions mais put être mise sous toit. L'ASF devra se prononcer à ce sujet. Les autres sujets traités lors de cette journée étaient avant tout les problèmes posés par la jeunesse et la lutte contre le bruit ; les prises de position après les discussions seront également soumises à l'ASF pour être ratifiées par elle. Les prochaines rencontres du CECIF se feront probablement à Milan, en mai 1969 et à Copenhague en automne 1969. La réception des congressistes par l'ASF dans la « Meise », a été très appréciée, surtout parce que le Musée national a consenti à ouvrir l'exposition de porcelaines contenue dans quelques salles de la « Meise ».

La prochaine conférence des présidentes était également à l'ordre du jour. Il faudra discuter du mode de soutenir les candidatures au comité de l'ASF, car il est de plus en plus important de trouver des candidates qui pourront vraiment prendre une part active aux travaux de l'ASF. Il faudra discuter très à fond d'une éventuelle ratification de la convention des droits de l'homme du Conseil de

Des chiffres qui devraient faire réfléchir

La sous-commission des recherches scientifiques de la Commission fédérale contre l'alcoolisme a fait procéder à des examens par séries sur toutes les victimes d'accidents entrées, durant une certaine période, dans les hôpitaux cantonaux de Baden, Lucerne, Lausanne et Saint-Gall. Sur 1753 victimes d'accidents examinées, 819 avaient eu un accident de la circulation, soit 204 automobilistes, 236 motocyclistes, 59 cyclistes et 320 piétons et passagers d'auto ou de moto.

	Victimes d'accidents de la circulation	Sous influence d'alcool	Alcoolémie inférieure à 0,8 ‰	Alcoolémie supérieure à 0,8 ‰
Automobilistes	204	68 (33,3 %)	24	44
Motocyclistes	236	96 (40,7 %)	32	64
Cyclistes	59	25 (42,4 %)	3	22
Piétons	320	73 (22,8 %)	37	36
	819	262 (32,4 %)	96	166 (63,4 %)

La sous-commission scientifique dit encore dans son rapport que « les résultats d'exames montrent de façon impressionnante que la proportion des accidents qui se produisent en relation avec l'abus de l'alcool est sensiblement supérieure à ce qu'on croyait auparavant.

Selon les recherches scientifiques les plus récentes, une alcoolémie de 0,5 ‰ seulement augmente déjà les risques d'accidents dans les situations critiques nécessitant des réactions psychiques complexes. Il serait prudent d'y penser au moment des banquets de fin d'année.

ASF - Y. L.

L'Europe. Le comité s'y oppose et la plupart des associations membres font de même, mais il y a des exceptions.

La présidente évoque la journée d'information concernant les problèmes de la vieillesse qui se tiendra à Berne le 27 novembre, celle concernant les questions des professions féminines et de la participation des femmes aux associations professionnelles est encore au stade de projet.

Comme toujours, il y a des commissions à compléter, des délégations à nommer et l'on entend des rapports de délégués. Une des commissions pourra déposer son mandat après avoir fait du bon travail et obtenu des résultats : c'est la commission ad hoc pour l'enquête sur les écoles.

M. R.



Activité des femmes universitaires

Tout le monde connaît le Tessin ; on sait que ce canton a des paysages admirables, beaucoup de touristes, peu d'industries et point d'université. On sait moins, peut-être, qu'il a eu de tout temps des femmes remarquables, membres à part égale des charges publiques et familiales.

Des Tessinoises occupent des postes en vue dans leur cité ; leur autorité, faite de grâce féminine, de lucidité intellectuelle, de cons-

cience professionnelle, est reconnue et appréciée de tous.

D'après l'annuaire statistique du Tessin, il se trouvait en 1967 dans ce canton :

Juristes	5
Notaires	0
Médecins	12
Dentistes	7
Assistants (diplôme étranger)	27
Pharmaciennes (propriétaires ou gérantes)	4
Assistants diplômées suisses ou en possession d'un diplôme reconnu au Tessin	23
Assistants (éventuellement étrangères) ayant l'autorisation de travailler	4
Ingénieurs	1
Architectes	4

Pour l'année scolaire 1967-68 sont en activité dans les écoles :

Ecole	Docteurs	Licenciées	Maitresses de sports	Maitresses secondaires
« Liceo »	1	—	1	—
« Magistrale »	4	—	2	—
« Ginnasi »	19	4	2	12

(Diplôme de traductrice-interprète : 2)
(Du « Bulletin de l'Association suisse des femmes universitaires »)

Cours pour auxiliaires hospitalières volontaires

Nombreuses sont les mères de grands enfants, qui ont soudain beaucoup de temps libre et désiraient l'utiliser pour le bien des autres et spécialement des malades. Nombreuses aussi sont les jeunes femmes qui auraient aimé être infirmières, s'en sentent la vocation et n'ont pu orienter leur vie comme elles l'auraient voulu. C'est à elles toutes qu'a pensé la Croix-Rouge suisse en créant un nouveau métier, mais bénévole celui-là : le métier d'auxiliaire hospitalière.

Toute personne en possession d'un diplôme ou d'un certificat reconnu par l'Association suisse des organisations d'aide familiale, engagée par un Service d'aide familiale. Etant donné sa mission sociale, l'aide familiale est considérée non pas comme un simple employé, mais comme une collaboratrice du Service d'aide familiale. Tenue au secret professionnel, elle remplace les mamans malades ou aident, au sein de leur foyer, les mamans fatiguées ou surchargées. Elle entoure et aide les personnes âgées ou isolées. Elle dirige un ménage de façon indépendante, ou s'adapte aux directives de la maitresse de maison qu'elle seconde en soignant ses enfants, par exemple. Mais elle ne fait pas de gros travaux, ni de veille. Ses buts sont à la fois moraux, sociaux et matériels. Sa profession est solide et dynamique.

FORMATION

Age minimum : 19 ans.

Durée. — Un an et demi (dont alternance entre 4 ou 6 mois d'internat selon les écoles, puis une partie des stages pratiques rétribués dans des pouponnières, homes d'enfants, maisons de vieillards, hôpitaux ou services d'aide familiale, puis reprise de l'internat pour une période de 2 à 3 mois, suivie de la fin des stages.

Programme d'enseignement. — Cuisine (compte tenu des différents milieux et de leurs besoins), économie domestique, diététique, travaux ménagers, couture, raccommodages, jardinage, éducation et organisation des loisirs des enfants, hygiène, soins aux malades et aux personnes âgées, puériculture, morale, éthique professionnelle, notions de droit, orientation sociale et visites d'institutions.

Ecologie. — Grandes facilités financières : écolage gratuit ou bourses.

Examen final. — Les candidates qui l'ont passé avec succès obtiennent le diplôme d'aide familiale, reconnu par l'Association suisse des organisations d'aide familiale.

Formation accélérée. — Ce cours, pour candidates âgées de 35 ans et plus, ayant eu une activité les préparant à la profession d'aide familiale, dure 3 mois à l'école de Neuchâtel (d'octobre à décembre). L'examen final étant réussi, l'élève reçoit alors un certificat de capacité et le titre d'aide familiale reconnu par l'Association suisse des organisations d'aide familiale.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande. — Considérable puisqu'il y a pénurie.

Perspectives d'avenir. — L'aide familiale fait partie de l'équipe sociale moderne, sa position évolue avec le progrès social. L'aide familiale chevronnée est appelée à donner des cours d'éthique professionnelle aux élèves aides familiales ; par la suite, elle pourra prendre davantage de responsabilités en qualité de monitrice de stages. Suivant le développement des services d'aide familiale, elle sera capable d'assumer le rôle de responsable de service pour lequel elle possède de nombreuses qualifications.

Syndicat défendant la profession : Association suisse des organisations d'aide familiale.

L'offre. — Une profession moderne, sociale et bien féminine qui apporte la solution la plus économique aux problèmes familiaux, qui comporte de grandes responsabilités, mais donne de profondes satisfactions, et pas seulement dans les familles modestes.

CONDITIONS DE TRAVAIL
Horaires. — Semaine de 42 heures.

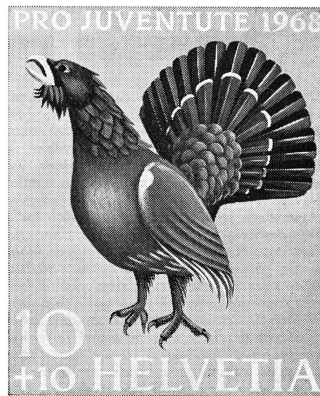
Vacances. — Minimum 18 jours ouvrables ; dès la quatrième année, 24 jours ouvrables. Après 20 ans de service, ou, à 50 ans, avec 10 ans de service, 30 jours ouvrables.

Traitement. — Stages rétribués : 150 francs par mois, nourrie, logée.

Première année : 750 francs ; deuxième année : 770 francs ; troisième année : 790 francs, etc. ; dixième année : 930 francs.

Avantages sociaux. — Assurance-maladie, assurance accident, assurance responsabilité civile, assurance-veillesse complémentaire.

Les timbres Pro Juventute



En achetant une grande quantité de timbres Pro Juventute, en les utilisant tout au long de l'année, vous ferez des B. A. à n'en plus finir... Vous améliorerez le sort des enfants et des familles de notre pays qui vivent dans des situations financières difficiles.

Le courrier de la rédaction

A propos de l'Apartheid

Madame la Rédactrice,

Ma sœur habite Cape Town depuis deux ans et demi et s'indigne chaque fois que je lui envoie un article traitant de la situation en Afrique du Sud. Elle me prie de vous faire part de ses inexactitudes qu'elle a relevées dans l'étude publiée par votre journal à ce sujet, au mois de novembre. Voici la substance de sa lettre :

« ... Oui, il est vrai que c'est une injustice de ne pas donner le droit de vote à chacun (Voir la Suisse).

Oui, il est vrai qu'on arrête les gens pour un oui ou un non, dans ce pays ; mais on arrête des Blancs aussi !

Oui, il est vrai qu'il existe une ségrégation tout à fait condamnable dans bien des domaines : il y a des restaurants pour « Whites » et des restaurants pour « Non-Whites », des bars pour « Whites » et des bars pour « Non-Whites only » ; des bancs publics marqués des mêmes inscriptions ; mais ceux qui ne portent pas d'inscriptions sont beaucoup plus nombreux et combient de fois me suis-je assise dans le parc public de mon quartier à côté de nombreux noirs qui approuvaient le régime de leur pays, régime leur assurant une situation matérielle qu'ils estimaient tout à fait satisfaisantes.

Oui, il y a des hôpitaux réservés aux Noirs, d'autres réservés aux Blancs. Mais c'est le pays d'Afrique qui en a le plus ; et les malades y sont bien soignés ; le montant des factures de médecin, hôpital et pharmacie est calculé proportionnellement au revenu du malade.

On me dira que c'est une façon de faire de la ségrégation, le Noir gagnant en moyenne moins que le Blanc ; mais dans la construction, que mon mari connaît bien par son métier, je sais qu'un bon ouvrier noir gagne autant qu'un bon ouvrier blanc.

Et d'où vient qu'il y ait toujours dans les journaux suisses que l'écolage est gratuit pour les enfants de Blancs et payant pour les enfants métis ou noirs ? Une de mes amies, qui a trois enfants, paye des écolages très élevés pour eux, alors qu'ils sont dans des écoles officielles ; de plus, dans la province du Cap, les livres et le matériel scolaire étaient à la charge des parents jusqu'à présent ; depuis 1963, ils seront fournis gratuitement aux élèves, comme dans le reste du pays.

On me dira que je défends l'apartheid, loin de moi cette idée, je ne l'aime pas plus que vous, mais ce que je n'aime pas non plus c'est lire tant de contre-vérités dans les journaux de mon pays... »

Claudine Emmelot,
Newlands, Cape Town.

ÉNIGME LITTÉRAIRE

Le texte reproduit est tiré de « Anna Karénine », de Tolstol.

FRAISSE & C^o

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

L'aide familiale

APTITUDES REQUISES

Bonne santé, bon équilibre psychique, qualités humaines, sens social, esprit d'initiative, intelligence pratique, sens des responsabilités, facilité d'adaptation, tact, discrétion, respect de la personne, amour des enfants et de tous les déshérités, résistance physique et psychique, souplesse de caractère, goût pour les travaux ménagers et pour les soins au foyer.

Formation nécessaire avant les études. — Avoir terminé sa scolarité. Formation ménagère recommandée, non seulement chez soi, mais dans d'autres familles. L'expérience de contact avec les enfants et les malades est aussi utile en prévision de la formation professionnelle à l'école. S'il manque à une candidate la préparation nécessaire, elle a la possibilité de se préparer efficacement, par l'intermédiaire de sa future école d'aides familiales, au travail pratique préalable à la formation, en effectuant des préstages. Ses derniers, en effet, permettent de l'occuper pendant la période plus ou moins longue qui précède son entrée à l'école en la préparant à sa profession.

Écoles romandes. — École catholique romande d'aides familiales, 233, rue de Morat, Fribourg (début des cours en automne) ; École romande d'aides familiales, La Maison Claire, 40, rue de la Côte, Neuchâtel (début des cours au printemps).